

Assemblée bourgeoise, 25 juin 2020, à 23h15,
À la Maison des Œuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 8 du jeudi 27 février 2020** pour l'Assemblée communale ordinaire du 5 mars 2020, annulée pour cause de COVID-19. Convoquée à nouveau par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 22 du jeudi 12 juin 2020** avec l'ordre du jour suivant :

Le Président des assemblées Jean-Paul Farine, non bourgeois, demande s'il y a des objections à ce que ce soit lui qui préside l'assemblée bourgeoise. Il en fait de même, pour les mêmes raisons, pour Christian Frund, conseiller communal, qui va présenter le point 2 de l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, c'est donc Jean-Paul Farine qui présidera cette assemblée et Christian Frund qui rapportera, au nom du CC, au point 2 de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. PV de l'assemblée bourgeoise du 12 décembre 2019
2. Ventes de terrain : parcelles N°686 à Emilie et Xavier Brahier et 685 à Marie-Claude Sunier et Jean-Michel Noth, toutes les deux sises au lieu-dit Crât des Oiseaux en Zone à bâtir.
3. Divers et imprévus

<u>Président</u>	: Jean-Paul Farine
<u>Secrétaires</u>	: Jean-René Brahier et Céline Michel
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Claude Brahier et Danielle Miserez
<u>Nbre de participants</u>	: 12

Le président Jean-Paul ouvre l'Assemblée bourgeoise à 23h15 et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si l'Assemblée propose une modification à celui-ci. Aucune modification n'est demandée.

1. PV de l'assemblée bourgeoise du 12 décembre 2019

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétariat communal. La secrétaire adjointe informe l'assemblée, qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Le PV du 12 décembre 2019 est accepté, avec remerciements à son auteur.

2. Vente de terrains : parcelles n°686 à Emilie et Xavier Brahier et n°685 à Marie-Claude Sunier et Jean-Michel Noth, toutes les deux sises au lieu-dit Crât des Oiseaux, en Zone à bâtir.

Christian Frund, rapporte au nom du CC et pour la Bourgeoisie.

Il donne connaissance des deux demandes d'achat de terrain sur lesquelles l'Assemblée bourgeoise de ce soir doit se prononcer pour leur vente, aux conditions proposées par le CC lors de l'Assemblée communale qui a précédé. Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il continue en présentant succinctement les ventes suivantes :

Parcelles N°686 aux époux Emilie et Xavier Brahier de Lajoux

Christian Frund donne connaissance de la demande d'achat de cette parcelle émanant des époux Emilie et Xavier Brahier, pour la construction d'une villa familiale, parcelle située en Zone à bâtir HA au lieu-dit Crât des Oiseaux.

Après ces informations, le président Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

Cette dernière n'étant pas utilisée, le rapporteur du CC rappelle les conditions de vente :

Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- du m2 TTC qui correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2020 de ce soir.

Les frais notariés, d'abornement et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Le rapporteur demande à l'Assemblée bourgeoise, au nom du CC, d'accepter la vente de cette parcelle aux conditions précitées.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des Assemblées passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée bourgeoise accepte de vendre la parcelle no 686 d'environ 795 m2 aux époux Emilie et Xavier Brahier de Lajoux aux conditions précitées.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

Parcelle no 685 à Marie-Claude Sunier et Jean-Michel Noth de Lamboing

Christian Frund donne connaissance de la demande d'achat de cette parcelle émanant de Marie-Claude Sunier et Jean-Michel Noth de Lamboing, pour la construction d'une villa familiale, parcelle située en Zone à bâtir HA au lieu-dit Crât des Oiseaux.

Après ces informations, le président Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

Cette dernière n'étant pas utilisée, le rapporteur du CC rappelle les conditions de vente :

Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- du m2 TTC qui correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2019 en décembre 2018.

Les frais notariés, d'abornement et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Le rapporteur demande à l'Assemblée bourgeoise, au nom du CC, d'accepter la vente de cette parcelle aux conditions précitées.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des Assemblées passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée bourgeoise accepte de vendre la parcelle n° 685 d'environ 786 m2 à Marie-Claude Sunier et Jean-Michel Noth aux conditions précitées.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

3. Divers et imprévus

Un citoyen souhaite avoir des informations concernant l'élection du maire. Il demande si quelque chose sera fait de la part du CC. Une citoyenne dit que dans cette situation, cela ne donne pas envie d'aller voter, même si elle prendra part à la votation.

Elle espérait qu'un candidat se présente, mais malheureusement cela ne s'est pas fait. François Brahier-Jeckelmann explique qu'il est actuellement vice-maire, à la suite de la démission de Samuel Gerber. Il précise que le Conseil communal n'a pas d'obligation de proposer quelqu'un mais que s'il était élu, il accepterait la fonction de maire. Bernard Gogniat, Conseiller communal, constate qu'il faut surtout trouver une personne motivée.

La parole n'étant plus demandée, le Président de l'Assemblée bourgeoise de ce soir, Jean-Paul Farine, lève cette dernière, il est 23h30.

Le Président :
Jean-Paul Farine

Le secrétaire communal :
Jean-René Brahier